

M. Moreau: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre n'admet-il pas également qu'un autre principe est en cause? L'opposition officielle a beaucoup parlé d'un vote libre. L'honorable député n'admet-il pas qu'on devrait permettre que cette question soit mise aux voix et que les honorables députés votent librement?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, il me semble avoir répondu à cette question plus tôt. Après avoir examiné la question pendant un délai raisonnable, je crois que le Parlement devrait avoir l'occasion de prendre une décision. Je crois également que d'autres députés devraient avoir l'occasion de soumettre des propositions à la Chambre. A vrai dire, bien que le débat ait porté sur les questions les plus diverses, nous examinons depuis le 15 juin un amendement et un sous-amendement proposés par les conservateurs. Nous devrions avoir la chance d'examiner les amendements à la motion principale que désire proposer le Nouveau parti démocratique.

L'hon. M. Churchill: Pendant combien de temps?

M. Knowles: Pendant un délai raisonnable. Je crois qu'un jour ou deux suffiraient.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une autre question? Ne se rend-t-il pas compte que les délibérations de la Chambre, de même que les mesures législatives dont elle est saisie, sont du ressort du premier ministre, et que dans le cas d'une impasse, le premier ministre pourrait y mettre fin immédiatement en permettant que la mesure en cause soit déferée à un comité?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'accepte la thèse de l'honorable député de Wellington-Sud. En effet, il appartient au gouvernement d'organiser les travaux de la Chambre et de veiller aux initiatives qui y sont prises. C'est pourquoi j'ai lancé mon appel au gouvernement; en face des difficultés suscitées par cette question, qu'il ne demande pas au Parlement de passer toute la semaine là-dessus. Je pense que l'idée du comité est une solution possible, mais, apparemment, les cinq leaders ne peuvent s'entendre sur le mandat et les différentes dispositions à prendre. C'est pourquoi j'ai demandé au premier ministre et au gouvernement de tenir la porte ouverte pour une conférence de ce genre.

Mon honorable ami a peut-être raison de croire que le gros de mes critiques s'adressait à ceux qui ont prolongé le débat, mais j'ai aussi signalé au gouvernement que, même

s'il estime que des difficultés lui font obstacle et qu'il ne devrait pas se trouver dans une telle position, c'est encore à lui qu'il incombe de régler une situation aussi désagréable. A mon sens, nous progresserions beaucoup mieux si le gouvernement acceptait ma proposition et si, chaque semaine, une journée était consacrée aux mesures législatives, une journée aux crédits et trois jours au débat sur le drapeau sans la moindre clôture. Dans ces circonstances, nous ne tarderions peut-être pas à nous entendre sur une façon de procéder.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le représentant me permettrait-il de lui poser une question?

M. Knowles: Je vous en prie.

L'hon. M. Pickersgill: Ne croit-il pas que, pour être juste envers le premier ministre, il aurait dû rappeler au député de Wellington-Sud que le premier ministre et les chefs des trois petits partis étaient prêts à souscrire à la constitution d'un comité, sous réserve que les délibérations de ce dernier ne durent pas trop longtemps?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai posé cette question à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le très honorable représentant n'a-t-il pas déjà parlé?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas encore pris la parole.

L'hon. M. Pickersgill: J'espère que ces remarques seront considérées comme partie de son discours.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'informe l'honorable représentant que son résumé est tout à fait incorrect. En ce qui a trait à l'avis de l'autre honorable représentant, qui dit que son projet serait acceptable, nous y consentirions sans réserves.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, avant que le député réponde, étant donné que cette discussion se ramène à une explication sur un fait personnel, et qu'on a contesté l'exactitude de mes propos, je signalerai que lorsque le premier ministre a fait son rapport, les chefs des trois partis moins impor-